

Visièrres de protection serre-tête rigide

i Protection maximale
du visage

- serre-tête en PP, visière en PVC
- taille unique
- visière ajustable à la découpe, non tranchante
- 2 crochets à la base du serre-tête, permettent de le fixer avec un lien ou un élastique, non fourni
- réutilisables, désinfectables
- peuvent être portées seules ou par-dessus un masque ou des lunettes
- poids 43 g



Crochets de
fixation



référence

Prix HT

HT1010 Visières de protection, les 10

Visière de protection serre-tête souple

- visière en PET 0,8 mm transparent, quasi incassable, recyclable
- sangle tricotée 30 mm, en Polyester et latex naturel, avec boucle de serrage
- visière réutilisable, nettoyage à l'eau et savon ou spray désinfectant
- pour durées de port prolongées
- poids 80 g
- livrée à plat, avec 2 films protecteurs



référence

Prix HT

VP1010 Visière de protection, l'unité

Visière anti-projections cryogéniques -196°C

Cat. II

EN 166

ANTI
BUÉE

ANTI
UV



- écran en acétate
- traitement antibuée et anti-UV
- bandeau frontal réglable
- protège des éclaboussures d'azote liquide
- classe optique 1
- légère et confortable : ne crée pas de distorsions de formes et de couleurs

référence

Prix HT

CK1297 Visière anti-projections cryogéniques

i

Les normes

- EN 165** décrit le vocabulaire de la protection oculaire
- EN 166** réglemente les protections des yeux contre les différents risques de dommages de l'œil ou de la vision, à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges (IR)
- EN 167** définit les méthodes d'essais optiques
- EN 168** définit les méthodes d'essais autres qu'optiques
- EN 170** réglemente les filtres pour les rayons ultraviolets (UV) et définit les échelons. Les rayons ultraviolets sont la partie du spectre invisible inférieur à 380 nm, ils peuvent provoquer des conjonctivites
- EN 171** réglemente les filtres pour les rayons infrarouge (IR) et définit les échelons. Les rayons infrarouge sont la partie du spectre invisible compris entre 780 et 2000 nm. Ils peuvent provoquer la cataracte
- EN 172** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage industriel et définit les échelons
- EN 1836** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage général et définit les échelons

Les traitements**Dangers pour l'œil ou la vision :**

- chocs,
- projections de particules solides,
- poussières,
- projections de liquide, de substances corrosives, de solvants ou d'autres solutions dangereuses,
- rayonnements, ultraviolets (UV), infrarouges (IR), laser ou lumière bleue
- froid, chaleur, feu ou projections de liquide en fusion.

i

Protections oculaires :

- **Les lunettes à branches** : protection contre les projections frontales de particules et les rayonnements. Les montures, sont plus robustes que sur des lunettes ordinaires.
- **Les lunettes-masques** : protection des yeux et de la zone autour des yeux, contre les projections frontales et latérales de solides et de liquides.
- **Les masques faciaux, visières et écrans faciaux** : protection de la totalité du visage contre les projections de solides, poussières, produits chimiques. Ils se composent d'un système de fixation ajustable, souvent un bandeau, un serre-tête ou un casque, et d'un écran facial. Ils peuvent être combinés avec un casque anti-heurt et/ou un masque respiratoire.

i

Le matériau des oculaires :**Acétate**

résiste aux projections de liquides et de produits chimiques.

Polycarbonate

résiste aux chocs et aux particules solides.

marquage optique :
5 1,2 XX 1 BT CE**Fabricant****Marquage CE****Classe optique :**

Classe 1 : travaux continus
Classe 2 : travaux intermittents
Classe 3 : travaux occasionnels

Échelon de la teinte :

1,2 à 8 : degré de filtration de la couleur visible (1,2 : filtre très clair, 8 : filtre très foncé, deux nombres en cas de variation de la teinte du filtre)

Échelon du filtre :

2 : filtre UV
2C ou 3 : filtre UV avec reconnaissance des couleurs
4 : filtre infrarouge (IR)
5 : filtre solaire et IR
6 : filtre solaire

Résistance mécanique :

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
K : résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules
N : résistance à la buée
T : utilisation à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

marquage de la monture :
XX EN166 A 3,4 CE 00xx**Fabricant****Laboratoire certifié****Marquage CE****Norme****Résistance mécanique :**

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
T : utilisation possible à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

Domaine d'utilisation :

(ne concerne pas les lunettes à branche)
Absence de marquage : usage général, risques mécaniques non spécifiés
3 : Gouttelettes ou projections de liquides
4 : Grosses particules de poussières > 5 microns
5 : Gaz et fines particules de poussières
8 : Arc électrique de court-circuit
9 : Métal fondu et solides chauds